ment had brought down a measure of that character, it would be absurd. One might as well ask the people of the United States to frame their laws on the customs of the inhabitants of the Fiji Islands. If there were any attempts to deprive the people of the Maritime Provinces of their rights, as the member for Bothwell seemed pleased to intimate, there were men from those Provinces, their own representatives, who were perfectly able to look after their interests. The people of New Brunswick were content with the franchise as they had it, and the franchise there was based on the £100 qualification, mixed of real and personal estate or income-and in case of land of \$100. In Ontario the franchise had always been connected in some way or other with the land. In the Maritime Provinces the franchise went further, and was based on salary and income. The principle of the Bill was to extend to Ontario the same advantages which were possessed by the Maritime Provinces, (hear, hear).

Mr. Mackenzie—The franchise for the counties remains the same as it is now in Ontario—\$100

Hon. Col. Gray said that the provisions of the Bill were more liberal to Ontario than those of the Act passed by their own Legislature last winter. In this respect this Bill represented the interests of Ontario better than their own Legislature represented them.

Mr. Mackenzie-Hear, hear.

Hon. Col Gray—Another principle of the Bill was to prevent the floating population of the country from controlling the affairs of the country, by making residence a qualification of voting. Registration as well as residence and property was required. If the representatives of Ontario were prepared to adopt the principle of universal suffrage, then he would say that the people of the Maritime Provinces would not have it, (hear, hear). Those people were determined that practical and not theoretical qualifications should be the result of voting.

Mr. Mills—But you would employ these men who have no property to defend the country? (Hear, hear.)

Hon. Col. Gray said he would trust every man brought up in the country to defend it even if he had not a shilling, (hear, hear).

[Hon. Col. Gray-L'hon. colonel Gray.]

le Gouvernement présente une mesure de ce genre. On pourrait tout aussi bien demander au peuple des États-Unis de faire leurs lois en se fondant sur les coutumes des habitants des Îles Fidji. Si on tente de priver les gens des provinces Maritimes de leurs droits, comme il plaît au député de Bothwell de le laisser entendre, des hommes de ces provinces, leurs propres représentants, sont parfaitement capables de prendre les intérêts des gens de leur comté en main. Les habitants du Nouveau-Brunswick sont satisfaits des conditions à remplir pour obtenir le droit de vote; celui-ci s'appuie sur une capacité financière de 100 livres sterling, une combinaison de biens mobiliers et immobiliers ou de revenus, ou sur la possession d'une terre d'une valeur de \$100. En Ontario, le droit de vote a toujours été d'une façon ou d'une autre relié à la terre. Dans les provinces Maritimes, il va plus loin et s'appuie sur le salaire et le revenu. Le principe du projet de loi est d'étendre à l'Ontario les mêmes avantages dont jouissent les provinces Maritimes. (Bravo! Bravo!)

M. Mackenzie—Dans les comtés, les conditions d'attribution du droit de vote demeurent les mêmes que celles que l'on trouve maintenant en Ontario—\$100.

L'honorable colonel Gray déclare que les dispositions du projet de loi sont plus libérales envers l'Ontario que celles de la loi adoptée l'hiver dernier par la législature de cette province. A cet égard le projet de loi fait valoir les intérêts de l'Ontario beaucoup mieux que la propre législature de cette province.

M. Mackenzie-Bravo! Bravo!

L'honorable colonel Gray—Le projet de loi vise aussi à empêcher la population flottante d'avoir la main mise sur les affaires du pays en tenant compte de la résidence comme exigence pour obtenir le droit de vote. Pour avoir droit de participer au scrutin, un citoyen doit avoir son nom inscrit sur la liste électorale et posséder une résidence ou une propriété. Si les représentants de l'Ontario sont prêts à adopter le principe du suffrage universel, il dit alors que les gens des provinces Maritimes ne l'auront pas. (Bravo! Bravo!) Ces gens sont résolus à ce que, par le vote, on détermine des conditions d'admissibilité pratiques et non théoriques.

M. Mills—Mais vous utiliseriez ces hommes démunis pour défendre le pays? (Bravo! Bravo!)

L'honorable colonel Gray déclare qu'il se fierait à tout homme élevé dans le pays pour le défendre, même s'il n'a pas un sou. (Bravo! Bravo!)